



En service
pour la **VIE...**



Service de
la sécurité
incendie

**AU PROGRAMME...
PIÈCES
PYROTECHNIQUES
POUR
CONSOMMATEURS**

Prévention
Intervention
Implication

Contexte :

Chaque année, la popularité des feux d'artifice pour consommateurs, en vente libre dans les commerces, augmente avec l'arrivée de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada. D'autant plus que le rassemblement sur les Plaines d'Abraham à la ville de Québec attire plusieurs gens de la Rive-Sud qui empruntent le traversier de Lévis pour se rendre à la Fête. En ce sens, il y quelques années, à la demande du Service de la sécurité incendie de la ville de Québec nous avons visité les commerces entourant la Traverse de Lévis afin de sensibiliser les propriétaires à la réglementation et à l'utilisation par les consommateurs des feux d'artifice familiaux. Il y a avait alors une problématique à Québec ou les responsables de la Fête constataient la présence non réglementaire de plusieurs feux d'artifice familiaux. Avec le présent programme, nous agrandissons ces visites à tout le territoire de la ville de Lévis et toujours en collaboration avec la ville de Québec.

Buts du programme :

Prévenir un incendie causé par des pièces pyrotechniques pour consommateurs et prévenir les risques de pertes de vie et de blessures lors de l'utilisation de ces pièces.

Objectifs du programme :

Sensibiliser les propriétaires de commerces offrant la vente de pièces pyrotechniques pour consommateurs à la réglementation fédérale sur l'étalage et l'entreposage. Sensibiliser également toute la population à la réglementation municipale et à la sécurité concernant ces pièces.

Public cible :

Tous les propriétaires de commerces offrant la vente de pièces pyrotechniques pour consommateurs ainsi que le grand public.

Contenu du programme :

Le programme comporte deux volets :

- Les visites de commerces;
- L'information à la population sur la réglementation en vigueur et la sécurité.

Fréquence et période :

Les visites de commerces

Tous les commerces sur tout le territoire pouvant offrir la vente de pièces pyrotechniques pour consommateurs sont visités annuellement. Ils seront visités deux semaines avant le 24 juin de chaque année, soit les semaines précédents la Fête nationale du Québec.

L'information à la population

L'information à la population se fera également deux semaines avant la Fête nationale du Québec, le tout afin que les gens aient frais en mémoire la réglementation et les conseils de sécurité abordés.

Méthodes :

Les visites de commerces

Les visites de commerces consistent à rencontrer le propriétaire ou son représentant afin de les sensibiliser à la conformité à la réglementation fédérale sur l'étalage et le stockage des pièces pyrotechniques. On vise ici principalement les dépanneurs et les supermarchés.

L'information à la population

L'information à la population consiste à diffuser la réglementation municipale en vigueur ainsi que les règles de sécurité entourant l'utilisation des pièces pyrotechniques pour consommateurs. Les méthodes utilisées seront la distribution d'un dépliant explicatif et la parution d'un texte dans le journal local et dans le site internet de la Ville de Lévis.

Mise en œuvre :

Les visites de commerces

Un technicien en prévention incendie, ou deux selon le cas, participent aux visites de commerces. Il n'y a pas de rendez-vous de pris. Le technicien en prévention incendie rencontre le propriétaire ou son représentant et constate la présence ou non de pièces pyrotechniques pour consommateurs. Dans l'affirmative, il observe et documente l'étalage et le stockage des différentes pièces qui peuvent être sous emballages ou en pièces libres. Il utilise le formulaire à cet effet. Il fait un compte-rendu à la personne responsable rencontrée et effectue un suivi si nécessaire. Le technicien informe aussi la personne de l'importance de sensibiliser son personnel à la réglementation fédérale et municipale. Il lui laisse enfin la trousse d'information pour les détaillants de pièces pyrotechniques pour consommateurs, publiée par Ressources naturelles Canada.

L'information à la population

Le technicien en prévention incendie qui effectue une visite de commerce en vertu du présent programme laisse au responsable rencontré des dépliants publiés par Ressources naturelles Canada intitulés *Un guide de consultation rapide sur la sécurité des feux d'artifices familiaux*. Ces derniers seront distribués à chaque vente de feux d'artifice familiaux. Ce dépliant, à

l'attention du consommateur, décrit entre autres les mesures de sécurité reliées à l'utilisation de ces feux. De plus, à l'intérieur du dépliant, se trouve un encart sur la réglementation municipale de la Ville de Lévis concernant ce type de feux d'artifice.

Immédiatement avant la Fête nationale du Québec, un texte est publié dans le journal local et dans le site internet de la ville de Lévis sur la réglementation et la sécurité des pièces pyrotechniques pour consommateurs. Ceci est fait en collaboration avec la Direction des communications.

Évaluation :

L'évaluation de la conformité de l'étalage et du stockage des pièces pyrotechniques pour consommateurs est effectuée par le technicien en prévention incendie sur place. L'indicateur de performance pour les visites consiste à vérifier le taux de conformité des commerces visités.

Nombre de commerces conformes à la réglementation fédérale

Nombre de commerces visités offrant la vente de pièces pyrotechniques X 100